

Bon à savoir

Anciens combattants : impôts en 2011

■ les contribuables âgés de plus de 75 ans au 31 décembre 2010 et titulaires de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou victime de guerre, quel que soit le taux d'invalidité, bénéficient d'une part et demie.

Le bénéfice de la demi-part supplémentaire est étendu aux veuves ainsi qu'aux veufs, âgés de plus de 75 ans, des personnes mentionnés au paragraphe précédent.

Les bénéficiaires doivent joindre les pièces justificatives à leur déclaration d'impôts lors de la première année où ils remplissent les conditions exigées.

■ campagne double des anciens combattants d'Afrique du nord : le décret N° 2010-890 du 29 juillet 2010 précise les conditions pour lesquelles le bénéfice de la campagne double est accordé aux appelés du contingent et aux militaires d'active.

Indemnisations des victimes des essais nucléaires

Le décret N° 2010-653 du 11 juin 2010 (Journal officiel du 13 juin 2010) pris en application de la loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français précise les conditions à remplir pour bénéficier de ladite loi.

La demande de réparation exige la constitution d'un dossier.

Si l'intéressé est décédé, cette demande peut-être déposée par ses ayants droits.

GUY LARROUCAU

ERRATUM

1 - INFOCLIMAT

Dans notre dernier numéro d'Arc En Ciel (n° 163 page 32) consacré à l'association Infoclimat, une coquille malencontreuse a très légèrement modifié une phrase du dernier paragraphe.

Il fallait lire :

“Aujourd'hui partenaire de Météo-France dans le cadre d'une convention organisant l'échange de données entre le site www.infoclimat.fr et celui des Veilleurs du temps, membre du Conseil Supérieur de la Météorologie au sein de la commission Education et Formation, Infoclimat est donc reconnue à bien des égards par les professionnels de la météorologie.”

Une bonne occasion pour rappeler que Infoclimat a ouvert sur le forum de son site un sujet consacré à l'AAM (<http://forums.infoclimat.fr/topic/66174-association-des-anciens-de-la-meteorologie/>) dans lequel cette association nous encourage à intervenir pour présenter notre activité.

2 – Ma météo dans les TAAF et les EPF

Toujours AEC 163 (page 28) : Lucien Bernard nous signale que la photo intitulée « Terre Adélie 69, le théodolite à manchots » a été prise en 1962 et non en 1969.

3 – Encore AEC 163

Page 19 : les légendes des 2 photos illustrant l'article « Les rencontres régionales Météo Jeunes à Toulouse » ont été interverties.

Revalorisation des pensions

– Les pensions civiles et militaires, soldes de réforme et rentes d'invalidité ont été augmentées de 2,1% au 1^{er} avril 2011. Cette revalorisation tient compte de la prévision d'inflation pour 2011 et de celle effectivement constatée en 2010. Ainsi, pour arriver au chiffre de 2,1%, à la prévision 2011 qui a été fixée par le gouvernement à 1,8%, s'ajoute 0,3% de rattrapage correspondant à la différence entre l'inflation prévue pour 2010 (1,2%) et celle réellement constatée (1,5%).

Bien sûr, il s'agit de l'inflation officiellequi n'est pas toujours celle constatée et subie par les consommateurs que nous sommes.

Et si au lieu de l'indice officiel, les pensions étaient revalorisées en fonction de l'évolution du prix de l'essence, du gaz ou de l'électricité ... excusez moi, je rêve, pire même, je divague !

– Pour les pensions de celles et ceux ayant travaillé dans le secteur privé : à fin mars, les discussions engagées sur le sujet entre le patronat et les organisations syndicales n'ont pas encore abouties. De ce fait, la revalorisation n'interviendra qu'à compter du 1^{er} juillet avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011. Dans le prochain numéro d'Arc En Ciel, nous serons en mesure de vous donner les nouvelles valeurs des points de retraite ARRCO et AGIRC

PIERRE CHAILLOT